



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue à distance le 20 septembre 2021, à 19 h 00 via la plateforme « Go to meeting », et pour laquelle un enregistrement audio est réalisé.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller siège 3
Monsieur Christian Girardin	conseiller siège 4
Madame Suzanne Dandurand	conseillère siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller siège 6

Monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00 et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil tel que requis.

### 262-09-2021 2. RÈGLEMENT 624 – MODIFICATION

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juin dernier, le conseil municipal a adopté son règlement 624 décrétant une dépense de 147 043 \$ afin de financer la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accordée dans le cadre du programme Fonds des petites collectivités du nouveau chantiers Canada-Québec;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a constaté une irrégularité à l'article 2 dudit règlement puisqu'il a été omis d'inscrire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la correction du règlement 624;

En conséquence, il est proposé par Madame Suzanne Dandurand appuyé par Monsieur Douglas Beard

et résolu de modifier l'article 2 du règlement 624 pour se lire comme suit :

#### Article 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 147 043\$. Pour se procurer cette somme, la Municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **263-09-2021 3. PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – VERSION 2**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Provencher  
appuyé par Monsieur Christian Girardin

et résolu que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2<sup>1</sup> ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2<sup>1</sup> ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

---

1. Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ-2019)  
Volet Programmation de travaux  
No de dossier : 1149005  
No de version : 2  
Date de transmission : 2021-08-19

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, la mairesse demande s'il y a des questions de la part des citoyens. Le public est invité à présenter ses questions au conseil municipal par écrit, en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (courrier, courriel, télécopieur ou livré directement à l'hôtel de ville). Aucune question n'a été reçue.

### 264-09-2021 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Attendu que tous les sujets à l'avis de convocation ont été discutés ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard  
appuyé par Madame Suzanne Dandurand

Et résolu que la séance soit levée à 19h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers

\_\_\_\_\_  
Thérèse Francoeur, AMA  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Denis Meunier  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim